

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée spéciale du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 28 mars 2011, à 19h15, à la salle  
du Conseil sous la présidence du maire, monsieur Marcel Jetté à laquelle  
sont présents les conseillers suivant, formant quorum.

Monsieur Jean-Pierre-Charron  
Monsieur Stéphane Breault  
Madame Manon Desnoyers  
Madame Jocelyne Larose  
Monsieur Lucien Thibodeau  
Madame Danielle Desrochers

Tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation tel que  
stipulé au Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en  
considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de l'assemblée
4. Nomination des comités du conseil
5. Autorisation de paiement de rétroactivité sur l'équité salariale
6. Statut d'Éric Pothel (aqueduc et égout)
7. Lettre d'entente pour le statut d'employé plein temps pour Dany Potvin
8. Autorisation d'émission de carte de crédit
9. Amendement à la résolution 11-01X-05 (signature bancaire)
10. Inscription au Forum annuel des SDC 2011
11. Annulation de la résolution 11-03R-118
12. Annulation de la résolution 10-11X-629
13. Avis de motion : règlement de taxation pour travaux dans certains cours  
d'eau
14. Avis de motion : P.I.I.A. dans le secteur du noyau villageois
15. Avis de motion : amendement au règlement concernant les colporteurs.
16. Premier projet de règlement modifiant le règlement de colportage.
17. Contrat de réparation et calibrage de la climatisation/chauffage à l'hôtel  
de ville
18. Appui financier pour l'exposition de M. Régent Dupuis : Deux frères  
ennemis
19. Dépôt du certificat sur la tenue de registre du règlement 803-11
20. Demande de subvention pour Soccer Sainte-Julienne
21. Offre de service : plan de communication
22. Levée de séance

11-03X-159

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents;

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté le sujet suivant :

21.a Rémunération de Denis Laberge durant l'intérim à la direction du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

11-03X-160

### **COMITÉS DU CONSEIL**

Considérant que le Conseil a adopté le règlement numéro 793-10 modifiant le règlement 557-02 relatif à la rémunération des élus;

Considérant qu'il est prévu que les membres de comités et commissions du Conseil soient désignés par résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu

Que les membres du Conseil suivants soient délégués aux comités et commissions du Conseil comme suit :

#### **Membre Comité/Commission**

Monsieur Marcel Jetté	Service à la clientèle Voirie Service technique et Infrastructure Sécurité Rues Principales
Monsieur Jean-Pierre-Charron	Gestion financière Développement économique Sécurité Relations de travail
Monsieur Stéphane Breault	Urbanisme et C.C.U. Rues Principales Aménagement du territoire (Hygiène) Environnement Régie de police Sécurité
Madame Manon Desnoyers	Loisirs et sports Maison des jeunes Événements spéciaux Substitut pour le H.L.M.

Madame Jocelyne Larose	Organismes Culture Évènements spéciaux Relations de travail H.L.M.
Madame Danielle Desrochers	Environnement (mise en valeur du territoire) Développement durable Famille Culture Bibliothèque Déléguée à la réussite scolaire

Aux fins de l'application du règlement 793-10, toute réunion de comité et ou commission s'étendant au delà d'une demi-journée ou quatre (4) heures est considérée comme deux réunions.

La présente résolution abroge toute autre résolution incompatible.

Monsieur Lucien Thibodeau vote contre

ADOPTÉE

11-03X-160

**PAIEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Julienne a procédé à l'analyse de l'équité salariale pour les années 2001 à 2005;

Considérant que, suite à cette analyse, certains employés et ex-employés bénéficient d'un ajustement de salaire rétroactif;

Considérant que l'affichage des résultats de l'analyse a été effectuée du 17 au 20 septembre 2010;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

D'autoriser le versement des sommes dues, avec intérêt, en vertu du programme d'équité salarial pour les années 2001 à 2005 aux personnes dont le salaire nécessite un ajustement, conformément aux modalités prévues et montrées lors de l'affichage du 20 septembre 2010.

ADOPTÉE

11-03X-161

**STATUT DU POSTE D'ERIC POTHEL, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Considérant qu'une entente est intervenue avec le syndicat concernant un nouveau poste de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant la résolution 10-12R-679 autorisant l'embauche d'un employé à un tel poste;

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

Que monsieur Eric Pothel soit nommé préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Que son salaire horaire soit majoré de 0,50 \$.

ADOPTÉE

11-03X-162

**STATUT D'EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN DE DANY POTVIN**

Il est proposé par Danielle Desrochers  
Appuyé par Lucien Thibodeau  
Et résolu

- a. Que monsieur Dany Potvin obtienne le statut d'employé à temps plein, bénéficiant de tous les avantages compris à la convention collective, avec un horaire hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de la présente résolution.
- b. D'autoriser la signature d'une lettre d'entente à cet effet, par le maire et la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

11-03X-163

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE CARTE DE CRÉDIT**

Considérant que le détenteur de la carte de crédit Visa n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Considérant que certaines dépenses d'administration doivent s'effectuer par carte de crédit;

Considérant l'entrée en fonction de madame France Landry au poste de directrice du Service des finances et directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant le statut intérimaire de la directrice générale actuellement en poste;

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

1. D'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa au nom de madame France Landry, directrice des finances et directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, pour la Municipalité de Sainte-Julienne
2. D'annuler toute carte de crédit émise, au nom de monsieur Claude Arcoragi, pour les besoins de la Municipalité de Sainte-Julienne .

Monsieur Lucien Thibodeau votre contre

ADOPTÉE

11-03X-164

**SIGNATURE BANCAIRE : MADAME FRANCE LANDRY**

Considérant l'entrée en fonction de madame France Landry au poste de directrice du Service des finances et directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu

1. D'amender la résolution 11-01X-05 afin d'y ajouter un signataire;
2. D'autoriser madame France Landry à signer les chèques et pièces bancaires ainsi que tout document de même nature aux comptes de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

11-03X-165

**DÉLÉGATION AU FORUM DES SDC**

Il est proposé par Jocelyne Larose  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu

De déléguer le maire, monsieur Marcel Jetté, monsieur Stéphane Breault, conseiller, monsieur Michel Moreau, directeur du développement et des Infrastructures, madame Marie Poupier de la fondation Rues Principales au Forum des SDC 2011, à Victoriaville, de payer leur inscription, et rembourser leur hébergement, leur déplacement et le per diem selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

11-03X-166

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 11-03R-118**

Considérant que la directrice des finances est entrée en fonction le 21 mars 2011;

Considérant qu'un mandat a été donné au directeur des finances d'enchérir au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne lors de la vente par shérif prévue pour le 31 mars;

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

D'abroger la résolution 11-03R-118 qui donnait ce mandat à la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

11-03X-167

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 10-11X-629**

Considérant qu'il n'est présentement pas dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Julienne de procéder à un achat d'un terrain en vue d'en désenclaver un autre;

Il est proposé par Danielle Desrochers  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

D'abroger la résolution numéro 10-11X-629.

ADOPTÉE

11-03X-168

**AVIS DE MOTION : TAXATION DE COURS D'EAU**

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Manon Desnoyers qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement établissant une taxation pour financer des travaux effectués sur des cours d'eau, par la MRC, sera proposé pour adoption.

11-03X-169

**AVIS DE MOTION : EXIGENCE DE P.I.I.A. DANS CERTAINES ZONES**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné, avec dispense de lecture, par Stéphane Breault qu'à une séance subséquente, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sera soumis pour adoption. Ce règlement vise à assujettir la délivrance de :

- a) permis de construction autorisant une nouvelle construction, un agrandissement d'un bâtiment principal, des rénovations effectuées sur l'enveloppe extérieure d'un bâtiment principal (peu importe sa superficie) ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20m<sup>2</sup>, incluant les ouvertures et la toiture, la construction ou le remplacement d'une clôture ou des aménagements extérieurs ;
- b) permis de lotissement ;
- c) certificats d'autorisation sur l'affichage ou la coupe d'arbres ;

dans les zones C-5, C-101, I1-89, P1-77, P1-81, P1-83, P1-103, P2-71, P2-98, P3-74, R1-69, R1-70, R1-70.1, R1-70.2, R1-70.3, R1-70.4, R1-72, R1-73, R1-75, R1-82, R1-85, R1-86, R1-88, R1-99, R1-100, R2-70.6, R2-70.7, R2-102, R3-70.5, R3-70.8, R3-95, R4-76, R4-76.1, R4-91, RM2-93, RM4-84, RM4-90 et RM4-109 de la municipalité de Sainte-Julienne, à l'approbation préalable de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

11-03X-170

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE**

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Jocelyne Larose qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement 905-98 relatif au colportage afin de spécifier les organismes pouvant obtenir un permis de colportage sera proposé pour adoption.

11-03X-171

**PREMIER PROJET : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 905-98**

Premier projet de règlement n° 808-11, modifiant le règlement concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants n° 905-98 afin d'interdire le métier de colporteur ou de vendeur, à l'exception des organismes à but non lucratif spécifiquement autorisés par résolution du Conseil avec approbation du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Julienne à le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de réglementer les usages et les normes du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire autoriser le colportage des organismes à but non lucratif spécifiquement autorisés par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Jocelyne Larose, à l'assemblée du 28 mars 2011;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent Règlement 808-11 décrété ce qui suit :

**Article 1 : modification de l'article 3**

Le paragraphe de l'article 3 intitulé « Permis » est abrogé et remplacé par le texte qui suit :

« Toute personne, société ou compagnie ne peut solliciter des ventes en y exerçant le métier de « colporteur » ou de « vendeur » sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne, à l'exception des organismes à but non lucratif spécifiquement autorisés par résolution du Conseil.

ADOPTÉE

11-03X-172

**CONTRAT DE CALIBRAGE DE LA CLIMATISATION À L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant les écarts importants de températures dans certaines parties des bureaux;

Considérant la proposition de Nord-Ouest Climatisation Inc. en date du 18 mars 2011;

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu

D'octroyer un contrat à Nord-Ouest Climatisation Inc. selon les items et les prix suivants :

DESCRIPTION 2:

Installer (3) trois A19 pour arrêter 2e stage climatisation l'hiver sur A/C-1, A/C-2 et A/C-3.

**TOTAL : 785.00 \$ plus taxes**

DESCRIPTION 3:

Remplacer SCR sur A/C-3.

**TOTAL : 1 290.00 \$ plus taxes**

DESCRIPTION 4:

Installation d'un volet avec thermostat pour la cafétéria.

**TOTAL : 1 230.00 \$ plus taxes**

DESCRIPTION 5:

Installation d'un volet avec thermostat pour la salle communautaire.

**TOTAL : 1 400.00 \$ plus taxes**

Ces dépenses sont financées à même le budget d'entretien de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

11-03X-173

**APPUI FINANCIER À L' EXPOSITION LES FRÈRES ENNEMIS :  
TRUDEAU VS LÉVESQUE**

Il est proposé par Danielle Desrochers  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

D'accorder un appui financier au montant de 400 \$ pour l'exposition Les frères ennemis : Trudeau vs Lévesque, créée par monsieur Réjean Dupuis, journaliste et photographe, et parrainée par le Conseil de la Culture de Lanaudière dans le cadre de la Quinzaine du Livre de Lanaudière.

Monsieur Lucien Thibodeau votre contre

ADOPTÉE

11-03X-174

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT  
803-11**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le certificat donnant les résultats de la tenue de registre du règlement 803-11 relatif au règlement d'emprunt pour l'achat de camions pour le Service incendie.

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Jean-Pierre Charron  
Et résolu

D'accepter le dépôt du certificat de la tenue de registre du règlement 803-11 tel que présenté.

ADOPTÉE

11-03X-175

**AIDE FINANCIÈRE AU SOCCER SAINTE-JULIENNE**

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Jocelyne Larose

Et résolu

D'accorder une aide financière pour l'achat et l'impression des costumes des joueurs du soccer Sainte-Julienne, au montant de 1500 \$.

ADOPTÉE

11-03X-176

**CONTRAT : SERVICES CONSEILS ET AUDIT DE COMMUNICATION**

Considérant la proposition de Octane-Stratégies et communication, datée du 25 mars 2011;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les pratiques et moyens de communication utilisées à la Municipalité de Sainte-Julienne ;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

1. D'accorder un contrat de Services conseils et audit de communication à Octane-Stratégies et communications, conformément à son offre de service datée du 25 mars 2011, au montant forfaitaire de 15 000 \$ taxes en sus.
2. Considérant que ce contrat n'a pas été prévu au budget 2011, il sera financé par une appropriation au surplus non affecté.

ADOPTÉE

11-03X-177

**RÉMUNÉRATION DE DENIS LABERGE DURANT L'INTÉRIM À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que monsieur Denis Laberge occupe une double fonction, soit directeur par intérim du Service des travaux publics et Chef de groupe;

Considérant que le temps supplémentaire est généré par le travail de Chef de groupe, puisqu'une partie du travail administratif est assumé par la direction de la Municipalité.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter sa rémunération en conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

De rémunérer monsieur Laberge comme suit, par période de deux (2) semaines:

40 heures (horaire normal) selon le salaire horaire attribué au poste de directeur du Service des travaux publics, mais sans temps supplémentaire;

40 heures au salaire habituel de son poste de Chef de groupe avec la rémunération du temps supplémentaire prévue à la convention collective.

Les heures effectuées en sus sont considérées être du surtemps.

ADOPTÉE

**11-03X-178**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Manon Desnoyers,  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE

Marcel Jetté  
Maire

Diane Desjardins  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière par intérim